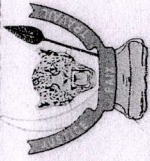


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 004/2023

A la Société CAT PROJECTS AFRICA

Après avoir reçu la Demande de Cotation n° T004/CGPMP/CAB/PROGOU/BU/2021, conclu avec le Gouvernorat de la Province du Bas-Uélé, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit, soixante-deux centimes (CDF 1.034.482.758,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais sept millions deux cent quarante un mille trois cent septante neuf, trente un centimes (CDF 7.241.379,31).

Fait à Kinshasa, le 11/01/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit



Directeur Administratif et Financier

Pour le Directeur Général ai empêché
Benoît KALIKAT KALEMBE
Directeur Général Adjoint ai